



VILLE DE BATHURST
SÉANCE ORDINAIRE PUBLIQUE
PROCÈS-VERBAL

le 18 août 2025
18 h 30
Salle du conseil - Hôtel de Ville

Présences

K. Chamberlain, mairesse
D. Knowles, maire adjoint
P. Anderson, conseillère
D. Branch, conseiller
S. Brunet, conseiller
R. Hondas, conseiller
J.-F. LeBlanc, conseiller
S. Legacy, conseiller
M. Skerry, conseiller
M. Willett, conseiller

Fonctionnaires

T. Pettigrew, directeur général
A. Parker, greffière municipale
M. Abernethy, ingénieur municipal
L. Foulem, directeur des communications
corporatives
M. A. LaPlante, directeur municipal adjoint
J-P. Oudin, directeur exécutif des services
d'incendie
N. R. Rabé Harou, urbaniste junior
C. Roy, administratrice exécutive
R. Wilbur, directeur des parcs, du service des
loisirs et du tourisme
M. Bouffard, directeur municipal d'urbanisme

1. **MOMENT DE RÉFLEXION / RECONNAISSANCE TERRITORIALE**
2. **APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposé par S. Legacy, conseiller
Appuyé par D. Knowles, maire adjoint

QUE l'ordre du jour soit approuvé comme présenté.

MOTION ADOPTÉE

2

3. DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS

Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré.

4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

4.1 Séance ordinaire publique tenue le 21 juillet 2025

Proposé par D. Branch, conseiller

Appuyé par J.-F. LeBlanc, conseiller

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire publique daté du 21 juillet 2025 soit approuvé comme distribué.

MOTION ADOPTÉE

5. RÉOLUTIONS EN BLOC

6. PRÉSENTATIONS DU PUBLIC ET DE L'ADMINISTRATION

6.1 Plan stratégique 2025-2027

La mairesse présente un aperçu du plan stratégique 2025-2027 du Conseil.

7. FINANCES

7.1 Total des comptes fournisseurs pour le mois de juillet 2025

Proposé par R. Hondas, conseiller

Appuyé par M. Skerry, conseiller

QUE les comptes fournisseurs, incluant les salaires, pour le mois de juillet soient approuvés comme indiqué ci-dessous :

Opération : 1 796 282 \$

Capital : 1 856 421 \$

Total : 5 350 968 \$

MOTION ADOPTÉE

8. ARRÊTÉS MUNICIPAUX

9. RÉOLUTIONS PROVISOIRES

9.1 Résolution du conseil en vue de modifier l'arrêté de zonage en vertu de l'article 111 de la Loi sur l'Urbanisme

Proposé par D. Branch, conseiller

Appuyé par M. Willett, conseiller

ATTENDU QUE la Ville de Bathurst propose de modifier l'arrêté 2008-01 intitulé « Arrêté de zonage de la City of Bathurst » comme suit :

Modifier certaines dispositions de l'arrêté de zonage afin de remédier à certaines incohérences,

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE

1. Des arrêtés modifiant l'Arrêté de zonage soient rédigés à cet effet,
2. La greffière, agissant au nom du conseil, voit à ce que l'avis public prescrit dans l'article 111 de la *Loi sur l'urbanisme* soit affiché sur le site Web de la municipalité pour annoncer l'intention du Conseil municipal, le jour et le lieu d'examen des oppositions formulées à l'encontre des projets d'arrêtés,
3. Le conseil demande par écrit au comité consultatif en matière d'urbanisme de lui donner son avis écrit sur les modifications proposées,
4. L'examen des oppositions formulées à l'encontre des projets d'arrêtés soit fixé au 15 septembre 2025 à 18 h 30 dans la salle du conseil,
5. Conformément au paragraphe 114(1) de la *Loi sur l'urbanisme*, tout aménagement est interdit dans le secteur visé par le présent d'arrêté jusqu'à ce que l'arrêté devienne valide ou non valide.

MOTION ADOPTÉE

9.2 Modification des conditions – 555, promenade Évangéline

Proposé par D. Knowles, maire adjoint

Appuyé par J.-F. LeBlanc, conseiller

ATTENDU QUE la résolution 9.1.1 intitulée « *Adoption de restrictions et de conditions conformément à l'article 59 de la Loi sur l'urbanisme pour la propriété située au 555, promenade Évangéline* » a été lue lors de la réunion publique ordinaire tenue le 21 juillet 2025; et

ATTENDU QU'il a depuis été déterminé que le point 3 de la résolution — « *Que les systèmes de panneaux solaires restent autorisés sur l'ensemble de la propriété conformément à l'arrêté 2019-04Z, sous réserve de la satisfaction de l'agent de développement, avant la délivrance de tout permis requis,* » — doit être retiré ;

IL EST RÉSOLU QUE le conseil modifie par la présente la résolution présentée le 21 juillet 2025 en retirant intégralement le point 3 ;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE toutes les autres dispositions de la résolution demeurent inchangées et demeurent en vigueur.

MOTION ADOPTÉE

9.3 Adoption du Plan stratégique 2025–2027

Proposé par P. Anderson, conseillère

Appuyé par S. Brunet, conseiller

ATTENDU QUE le Conseil reconnaît l'importance de la planification à long terme pour orienter la croissance, le développement et la prestation de services de la municipalité; et

ATTENDU QUE le Plan stratégique présente la vision, la mission et les principaux piliers de la municipalité pour la période de planification, et sert de feuille de route pour la prise de décisions et l'allocation des ressources;

IL EST DONC RÉSOLU QUE le Conseil adopte par la présente le Plan stratégique 2025–2027 tel que présenté.

MOTION ADOPTÉE

9.4 Transfert du Fonds de réserve de capital des services d'eau et d'égouts au Fonds d'immobilisations pour les services d'eau et d'égouts

Proposé par M. Skerry, conseiller

Appuyé par R. Hondas, conseiller

QU'IL SOIT DONC RÉSOLU QUE les membres du conseil autorisent un transfert de 36 686,79 \$ du Fonds de réserve de capital des services d'eau et d'égouts au Fonds d'immobilisations pour les services d'eau et d'égouts pour couvrir les réparations des postes de relèvement 1 et 8.

MOTION ADOPTÉE

9.5 Points discutés à huis clos

9.5.1 Entente de location - District scolaire anglophone Nord

Proposé par M. Willett, conseiller

Appuyé par D. Branch, conseiller

QUE les membres du conseil approuvent l'entente de location entre la Ville de Bathurst et du district scolaire anglophone Nord comme discuté à huis clos le 21 juillet en vertu de l'article 68 de *la Loi sur la gouvernance locale* et que la mairesse et la greffière municipale soient autorisées à signer tous les documents connexes au nom de la ville.

MOTION ADOPTÉE

10. POINTS D'INFORMATION

10.1 Rapports de l'administration

10.1.1 Mise à jour sur les travaux routiers par l'ingénieur municipal, Matthew Abernethy

Mise à jour des travaux routiers

Rue St-Anne et rue Chaleur : Les deux chantiers sont en cours et respectent l'échéancier; achèvement prévu de la mi à la fin octobre. Des retards de circulation sont à prévoir à l'intersection St-Anne/St. Peter; des améliorations sont envisagées.

Autres rues : Little River, Roy Lane, Rough Waters et le virage de Craig Avenue ont été reconstruits. Riverbank devrait être terminé cette semaine; Daniel Drive et Ryan Road dépendent de l'examen du budget.

Budget : Dépassement d'environ 75 000 \$ sur Rough Waters et Little River. Daniel Drive pourrait être reportée à l'année prochaine si nécessaire.

Mise à jour sur l'avis d'eau :

À la suite des pluies récentes, le système d'eau est en bonne condition. L'avis reste en vigueur en raison des faibles niveaux de la rivière Middle durant l'été sec, ce qui avait réduit l'apport

aux réservoirs. La consommation quotidienne d'eau a diminué de 25 à 30 % après que les résidents ont été invités à limiter l'arrosage des pelouses, maintenant ainsi la stabilité des réservoirs. Aucun arrêt de lave-autos ou de pataugeoires n'a été nécessaire. Avec les pluies récentes, les niveaux des réservoirs se sont améliorés et l'eau déborde maintenant. Les résidents sont encouragés à continuer d'utiliser l'eau de manière responsable, en arrosant leurs jardins le soir si nécessaire.

10.1.2 Mise à jour sur les feux de forêt par le directeur exécutif des services d'incendie Jean-Philippe Oudin

Une présentation est faite sur les feux de végétation au Nouveau-Brunswick, incluant les incidents récents, les actions de prévention et les consignes de sécurité.

10.2 Rapports de comités

Aucun

10.3 Rapport de la mairesse

La mairesse rappelle au public que la date limite pour la soumission des demandes de subvention de 5 000 \$ et plus est le 29 août 2025.

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par R. Hondas, conseiller

Appuyé par S. Legacy, conseiller

QUE la séance ordinaire publique soit levée à 19 h 33.

MOTION ADOPTÉE

Kim Chamberlain / MAIRESSE

Amy-Lynn Parker / GREFFIÈRE MUNICIPALE